



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/01/2025

Référence
2025_03

L'an 2025 et le 13 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de SOUCHET David, MAIRE.

Objet de la délibération
Adoption du projet de rénovation thermique et création de logements communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie et de son plan de financement prévisionnel

PRÉSENTS : M. SOUCHET David, MAIRE, **Mmes** : CHARRUE Bernadette JARRET Jeanine et MICHAUD Jacqueline, adjointe, **MM** : CHENU Jean-Yves, COPIN François, adjoint, DEVOUCOUX Paul-Edouard, HANQUIEZ Hubert, OUZE Bernard.

ABSENT :

POUVOIR : Néant.

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme MICHAUD Jacqueline

2025_03 – Adoption du projet de rénovation thermique et création de logements communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie et de son plan de financement prévisionnel

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9		

Monsieur le Maire rappelle le projet et ses enjeux. Il présente l'étude d'avant-projet et le plan de financement prévisionnel et sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention de DETR ainsi qu'auprès des différents financeurs fléchés dans le tableau de financement ci-dessous.

Date de la convocation
06/01/2025

Le coût global prévisionnel de l'opération au stade d'avant-projet (AVP) est estimé à **1 017 667,50 € HT** de dépenses dont **991 307,50 € HT** de dépenses éligibles à la DETR.

Date d'affichage
06/01/2025

Attendu que ce projet peut relever des opérations éligibles au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement de la DETR 2025 ;

Vote
A l'unanimité Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Attendu que ce projet peut aussi s'inscrire dans le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) du Pays de Loire Val d'Aubois sur la fiche 35 (Plan isolation régional des bâtiments publics) et la fiche 24 ;

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :

Attendu que ce projet est éligible à une aide du Conseil départementale du Cher dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire (Charte de l'habitat social) ;

Et

Publication ou notification du :

Attendu que ce projet est éligible au Contrat d'Objectifs Territorial d'Energie Renouvelable (COT ENR) de l'ADEME et de la REGION ;

Attendu que ce projet est éligible à l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 19 Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets d'Energies Renouvelables du Document de Mise en Œuvre (DOMO – 2021-2027) du FEDER ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération dénommée « Rénovation thermique et création de logements communaux avec mise en œuvre d'un réseau de chaleur sur géothermie » de CHASSY.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Dépenses (€ HT)	Recettes (€)
Etudes Préalables/Frais annexes : (audit ECB, diagnostics, ...)24392,00	FEDER (8,09%) 82 359,26
Honoraires 93 640,00 (Maîtrise d'œuvre, AMO...)	ADEME/COT ENR (7,39%).....75 172,19
Travaux 798 525,00	Etat/DETR (38,96%)96 523,00
Imprévus/Aléas 79 852,50	REGION – CRST (14,08%)43 295,25
Assurance Dommage Ouvrage.....26 360,00	Conseil départemental du Cher (1,77%) 18 000,00
TOTAL 1 017 667,50	Autofinancement (29,71%) : 305 379,00
	TOTAL1 017 667,50

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser auprès :

- De la PREFECTURE du CHER, au titre de la catégorie 61 - Tout bâtiment public appartenant aux communes et communautés de communes : acquisition de bâtiments, construction, rénovation et travaux d'aménagement, une demande de DETR de 396 523,00 € ;
- Du CONSEIL DEPARTEMENTAL du CHER, au titre de la politique d'aménagement du territoire, une demande de subvention de 18 000 € ;
- De la REGION, au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), une demande de subvention de 143 295,25 € ;
- De l'ADEME et de la REGION, au titre du Contrat d'Objectifs Territorial d'Energie Renouvelable (COT ENR), une demande de subvention de 75 172,19 € ;
- Du FEDER, au titre de l'Axe 3 de la Transition énergétique et écologique, Action 19 Soutien à l'animation, à la connaissance, à l'observation, aux études et aux projets d'Energies Renouvelables du DOMO 2021-2027, une demande de subvention de 82 359,26 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier se rapportant à cette opération.

Dit que les crédits correspondants à cette opération sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/01/2025

Le Maire,
David SOUCHET



La secrétaire,
Jacqueline MICHAUD.

